



POINT D'APPUI

Rédacteur en Chef
Henri LEGER

Siège 30 rue J.-B. POTIN
Abonnement - Annonces

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX tél.: 644.23.88
CENTRE D'INFORMATIONS Place de la MAIRIE

DÉFI A LA NATURE...

...ET HARDIESSE ARCHITECTURALE



Photo - Studio 9 -

MAQUETTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER "RODIN-PLATEAU-ÉGALITÉ"

COMMUNIQUÉ IMPORTANT

La population isséenne est informée de l'engagement des travaux prévus dans le cadre de la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) au lieudit « Rodin-Plateau-Egalité », créée sur proposition du conseil municipal, par arrêté préfectoral du 4 avril 1972.

Le but de cette opération d'intérêt public est de permettre non seulement la reconquête d'un site interdit depuis la catastrophe de juin 1961, par la consolidation définitive des carrières, mais aussi la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux et d'accession libre, comprenant des équipements publics et l'aménagement de trois hectares d'espaces verts.

Conscient de l'intérêt que tout Isséen porte à sa ville, la municipalité se propose d'informer le public par différents moyens :

- Edition d'une plaquette.
- Ouverture temporaire d'un centre municipal d'information aux abords immédiats de la Z.A.C., rue de l'Égalité, face au cimetière communal :
 - Les vendredis 21 mars et 4 avril, de 17 h 30 à 19 h 30 ;
 - Les samedis 22 mars et 5 avril, de 10 h à 12 h 30.
 - Ce centre sera fermé les 28 et 29 mars (Pâques).
- Utilisation d'un stand mobile qui stationnera :
 - Le samedi 22 mars : De 9 h 30 à 11 h, place Léon-Blum ; de 11 h à 12 h 30, place Paul-Vaillant-Couturier.

LE BUDGET



"La ville d'Issy-les-Moulineaux est une des communes les moins endettées "

par R. MENAND, Maire

page 9

UN IMPORTANT PROGRAMME D'URBANISME :

par C. BEUX, Maire adjoint

page 3



LE RÉVEIL DE LA JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE VANVES-ISSY-LES-MOULINEAUX

par P.-A. JOYON

page 10

ISSY-LES-MOULINEAUX OU L'HISTOIRE D'UNE COMMUNE SUBURBAINE DE PARIS



par A. BECCHIA

page 10

NOS PETITES ANNONCES

page 12

URBANISME

Un important programme d'urbanisme à Issy-les-Moulineaux

“ RODIN-PLATEAU-EGALITE ”

par Claude BEUX, Maire adjoint
Délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement

Henri Léger. — Vous avez été élu par le conseil municipal au poste de maire adjoint lors de la séance du 21 décembre 1973, puis chargé de délégation par M. le Maire. Voulez-vous, pour l'information de nos lecteurs, vous situer exactement à l'intérieur de la municipalité.

Claude Beux. — Dès son entrée en fonction, M. le Maire a manifesté sa volonté d'entreprendre une action efficace et vigoureuse dans des domaines précis. C'est ainsi qu'il a pris rapidement la décision de confier certaines responsabilités à ses adjoints au moyen de délégations particulières.

Pour ce qui me concerne, j'ai été chargé d'une délégation à l'Urbanisme et à l'Environnement.

Ce domaine d'action très vaste exige une concertation permanente avec tous les membres de la municipalité et ma mission est concernée principalement par les opérations d'urbanisme auxquelles la Ville participe.

Ces opérations sont connues sous les termes de zone d'aménagement différé, zone d'aménagement concerté, société de rénovation, plan d'occupation des sols, etc...

H. L. — A en juger par vos observations pertinentes lors des assemblées du conseil municipal, il semble que cette délégation soit particulièrement dans vos cordes. Vos activités vous ont-elles préparé à cette tâche ?

C. B. — Vous savez, au cours d'une carrière d'ingénieur au service depuis près de 30 ans dans d'importantes entreprises de travaux publics, on a appris beaucoup de choses et l'on est capable d'en assimiler encore d'autres.

J'avais déjà cotoyé la réglementation de l'urbanisme lors de mes activités professionnelles, certes, mais il m'a fallu me documenter abondamment pour affronter mes nouvelles responsabilités.

Quant à qualifier de pertinentes mes interventions au conseil municipal, je prendrai garde de porter un jugement personnel.

Lorsque vous avez sollicité cet entretien, vous m'aviez demandé de vous informer des différents projets de la ville en matière d'urbanisme.

Je vous propose de nous en tenir à un seul sujet, chacun d'entre eux étant trop vaste pour une seule communication.

Il me paraît utile d'aborder, cette fois, les questions de la Z.A.C. du Plateau qui est l'opération la plus annoncée.

H. L. — Avant toute chose, voulez-vous, pour nos lecteurs, situer exactement les terrains faisant partie de la Z.A.C. « Rodin-Plateau-Egalité ».

C. B. — Il convient, effectivement, de situer les terrains à aménager. Le périmètre de cette zone inclut principalement le terrain dit du « Tir aux pigeons » et celui de l'ancien stade municipal.

Il est limité approximativement par le boulevard Rodin (entre la rue de la Défense et la rue Fragonard), la rue de l'Égalité et la rue du Plateau.

A ce vaste espace, il convient d'ajouter une propriété au n° 55 rue de l'Égalité.



1961... Une terrible catastrophe s'abattait sur ce quartier d'Issy-les-Moulineaux

H. L. — Quels sont les motifs qui ont conduit à la création de cette importante opération ?

C. B. — Avant d'aborder les questions relatives au programme qui va bientôt entrer dans sa phase construction. Il est utile de rappeler succinctement les motifs qui ont conduit à sa création.

En 1961, peu de gens se souvenaient que la colline avait connu des effondrements durant le siècle précédent. La catastrophe qui survint alors frappait durement tout un quartier dont le sous-sol s'était dangereusement miné à la suite de l'exploitation abandonnée de carrières qui connurent une grande activité durant le 19^e siècle.

Un deuil de cette envergure et la menace d'une autre catastrophe exigeaient que des dispositions de sécurité soient prises.

C'est ainsi que d'importants travaux de consolidation furent entrepris pour mettre hors de danger immédiat les constructions riveraines.

Il restait cependant à trouver les moyens financiers très importants pour mettre un terme définitif à toute menace nouvelle d'effondrement.

A cet égard, aucune solution de financement par l'Etat n'apparaissait possible et les municipalités qui se sont succédées ont tenté vainement de mettre sur pied une opération permettant de protéger une partie des terrains en cause.

Il fallut attendre la nouvelle législation de décembre 1967, qui, créant les procédures d'action concertée, permettait d'envisager une opération d'aménagement susceptible de financer les importants travaux de consolidation du sous-sol.

Dès lors, les propriétaires des deux principaux terrains sinistrés se rapprochèrent en vue d'étudier un programme d'aménagement utilisant la procédure de « Zone d'Aménagement Concerté ».

Pour conclure sur ce point, je voudrais mettre l'accent sur le caractère de sécurité publique de l'opération en cours.

C'est en tout cas l'objectif prioritaire poursuivi par les édiles responsables de la commune.

H. L. — Vous venez de parler de la procédure dite Zone d'Aménagement Concerté. En abrégé « Z.A.C. ». Il serait intéressant que vous nous donniez quelques éclaircissements sur cette procédure en même temps que sur ses avantages.

C. B. — La procédure dite de Z.A.C. permet de faire intervenir la puissance publique dans une opération d'aménagement, d'une part en délimitant le périmètre de la zone sur laquelle il convient d'entreprendre des aménagements afin d'aboutir à un ensemble cohérent pour la vie des habitants ; d'autre part, en facilitant l'acquisition des sols et propriétés.

De plus et surtout dans le cas de la Z.A.C. Rodin, elle permet de mettre à la charge de l'aménageur tous les travaux de consolidation ou confortation du sous-sol, et tous les équipements publics dont ceux de viabilité et réseaux. Enfin, la collectivité bénéficiaire de la Z.A.C. est consultée au niveau de la concertation des services préfectoraux avec l'aménageur-construteur pour ce qui concerne le plan d'ensemble d'aménagement et l'attribution des aides de l'Etat au financement de la construction de logements sociaux.

Cette procédure, longue et complexe, a d'abord fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en décembre 1970, approuvant le principe de la création de la Z.A.C., puis d'un arrêté préfectoral en date du 4 avril 1972, créant la zone d'aménagement concerté Rodin Plateau Egalité et fixant le programme financier, le plan d'aménagement et les équipements publics à livrer à la commune et aux autres collectivités publiques.

Dès cette date, les études du dossier technique et d'architecture ont été entreprises par l'atelier Gambert et l'aménageur, la Société d'étude et de réalisations immobilières.

Ce dossier de réalisation a été soumis par M. le Préfet à la Commission des Sites et à l'Architecte départemental.

H. L. — Les travaux de cette commission étaient-ils connus de la Municipalité ?

C. B. — Non seulement les travaux de la Commission étaient connus, mais ils ont été suivis attentivement par les membres de la Municipalité.

Je dois préciser que cette commission a littéralement épluché le programme présenté à trois reprises, se rendant sur les lieux ainsi qu'aux différents points sensibles des sites parisiens.

Ces examens successifs ont abouti à certains réaménagements allégeant le programme, améliorant les silhouettes de la construction ainsi que les façades des immeubles.

Enfin, des dispositions particulières et sévères ont été imposées à l'aménageur-construteur pour éliminer les nuisances sonores de l'éventuelle autoroute urbaine prévue en bordure sud-ouest de la Z.A.C.

C'est à la suite de l'avis favorable de la Commission des sites qu'en juillet 1974, M. le Préfet donnait son agrément de construire pour une première tranche de l'aménagement, afin que soit entrepris sans tarder les travaux importants de consolidation du sous-sol et le comblement des carrières.

Restait toutefois à mettre au point les éléments du programme touchés par les modifications imposées par la Commission des sites, modifications ayant ses implications financières.

Après six autres mois d'étude et de discussions difficiles avec les services préfectoraux et l'aménageur, le programme définitif est déterminé. C'est la raison pour laquelle nous avons dû attendre ce jour pour faire connaître à vos lecteurs cette opération.

H. L. — Pour nos lecteurs, justement, j'aimerais que vous me donniez connaissance de ce programme.

C. B. — Pour fixer les idées, je précise que l'aménagement des sols porte sur une superficie de 86 821 m².

Sur le plan voirie et réseau, l'aménagement comprend essentiellement l'élargissement de la rue du Plateau, de la rue de l'Égalité et du boulevard Rodin, ainsi que tous branchements aux différents réseaux (gaz, électricité, téléphone, etc.).

Sur le plan habitat, la première tranche comprendra 1 190 logements, dont 710 logements sociaux à usage locatif bénéficiant des aides financières de l'Etat.

Trois immeubles comprenant 77 logements H.L.M. sont destinés à recevoir en priorité totale les habitants des immeubles destinés à disparaître.

(suite page 4)

LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES
Tous prélèvements à domicile ou au laboratoire
Philippe-Alain JOYON
Pharmacien — Biologiste — Lauréat de la Faculté de Paris
36, rue Ernest-Renan — 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. 736-03-79 Métro : Corentin-Celton
Ouvert de 8 h à 20 h., du lundi matin au samedi soir

Tout le prêt-à-porter féminin

TOPSIE

54, rue du Général-Leclerc
92130-ISSY-LES-MOULINEAUX Tél. 642-12-79

URBANISME

...Sur le versant de la colline, un parc de 3 hectares

(Suite de la page 3)

Le nombre des logements à construire en deuxième phase n'est pas encore définitivement arrêté.

Il comprend environ 700 logements dont 550 en logements sociaux locatifs.

H. L. — Vous ne vous avez pas encore parlé des équipements publics qui, surtout, concernent particulièrement la ville.

C. B. — Comme chacun le sait, le souci primordial des responsables municipaux est de faire en sorte que les populations des quartiers nouveaux aient à leur disposition les équipements indispensables, sans que cela vienne surcharger lourdement les finances communales.

C'est en réalité l'utilité des procédures de Z.A.C. De plus il convenait, à l'occasion de cette opération, de donner plus de commodités aux habitants de ces quartiers du Plateau, éloignés du centre de la ville ou des communes environnantes.

La Municipalité ne perd pas de vue que cette opération déplacera bon nombre d'Isséens vers le Plateau et que l'apport de population dans ces quartiers pourra atteindre 6 à 7 000 personnes. Il fallait donc imposer des équipements sociaux et éducatifs en conséquence.

C'est ainsi que l'aménagement comprendra les écoles maternelles et les écoles primaires. En outre, mais indépendamment du programme, la ville a prévu la construction d'un nouveau C.E.S. rue du Docteur-Zamehoff et rue Rabelais.

Sur le plan social, le programme comprend une crèche, un foyer pour personnes âgées et

des locaux pour les activités de la jeunesse. Sur le plan des sports, sont prévus un gymnase, des cours de tennis et un plateau d'évolution de plein air.

Enfin, il convient de signaler le caractère de quiétude de l'ensemble aménagé, qui interdira la circulation automobile intérieure, et comprendra des places et cheminements agrémentés d'espaces verts débouchant sur un parc municipal, en partie boisé, et situé sur le versant de la colline.

Ce parc de trois hectares disposant d'un excellent point de vue sur les collines du grand Paris, est un apport appréciable pour la commune. Il viendra compléter le parc Henri-Barbuse, situé à quelques centaines de mètres de là.

Voilà ce qui peut être retenu pour l'essentiel de ce programme. Je pourrai bientôt fournir les précisions que vos lecteurs souhaiteraient, puisque la municipalité a organisé une information sur la voie publique, au

moyen d'un car-exposition qui stationnera plusieurs samedis, dès le 15 mars, en différents quartiers de la ville.

H. L. — Connaissez-vous approximativement la date d'achèvement du programme ?

C. B. — Je puis vous donner des précisions sur sa première partie. Les logements seront livrés à leurs locataires durant les années 1977-1978. Toutefois, il convient de dire qu'il s'agit des prévisions du constructeur et que ces dates dépendent de l'avancement des travaux de comblement des carrières.

La deuxième partie du programme s'étalera sur un délai plus important en raison des travaux plus conséquents de comblement des carrières à cet endroit. C'est vers 1981 que devrait s'achever les premières constructions de cette phase. Quant à la date d'achèvement complet de l'opération, on peut raisonnablement la situer vers 1982.

J'ai pu visiter moi-même avec certains collègues de la municipalité, les carrières profondes et me rendre compte de la nécessité urgente d'en finir avec les menaces d'effondrement des piliers de craie souvent très sollicités par des pressions élevées et dégradés par l'humidité.

Les techniques mises en œuvre ne sont pas des innovations et il ne convient pas d'émettre de craintes particu-

Ainsi les contraintes sur ce programme sont nombreuses et ont conditionné l'architecture dont il a fallu tirer le meilleur parti.

Cependant, si le programme comporte un immeuble de grande hauteur, il s'agit de plusieurs groupes d'immeubles dont les hauteurs en dégradé, les orientations variées, leurs implantations au sol de formes géométriques différentes ne laisseront pas une impression de monotonie.



Photos - Studio 9 -

*Un terrain en friche
de 86 821 m²
en pleine rénovation
dès cette année*



H. L. — Tout cela serait presque parfait si vous pouviez nous donner l'assurance d'une réelle sécurité, car, voyez-vous, on ne peut s'empêcher de se référer aux accidents passés.

C. B. — Vous pensez bien que cette question a fait l'objet de toute notre attention. Les travaux, actuellement commencés, sont exécutés à partir d'études de la direction des carrières et avec le concours des plus hautes compétences, et notamment de la Société Géotechnique des Sciences Appliquées.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le service des carrières dont nous avons pu constater qu'il possède une connaissance approfondie du site de la Z.A.C.

lières sur la sécurité qui résultera des travaux à entreprendre. Au surplus, tous les immeubles situés dans la zone des carrières actuelles seront érigés sur fondations spéciales.

Au total, ces constructions disposeront d'une sécurité que ne possèdent peut-être pas certains immeubles de la ville bâtis sur des sols quelque peu sous-minés.

H. L. — Vous n'avez pas parlé de la partie architecture. Cet ensemble de constructions ne sera-t-il pas écrasant ? Vous êtes porteur d'une délégation de l'environnement. Comment pouvez-vous concilier cet ensemble important avec l'environnement de ce site ?

C. B. — Une question de cette nature est toujours embarrassante. C'est vrai que de nouvelles constructions réclament une solution de compromis entre la nécessité de construire, comme c'est le cas ici, et le souci de conserver un environnement agréable.

Je ne me déroberai pas à une telle question.

De même que la commission des sites a été amenée à considérer la nécessité impérieuse de combler les carrières par le truchement de ce programme, de même je fais passer avant tout la sécurité publique.

A partir de ce moment-là, il faut admettre d'autres contraintes, par exemple celles d'implanter les constructions sur les terrains les moins sous-minés, car les difficultés techniques entraînent rapidement des coûts de plus en plus élevés.

L'expression qui a été recherchée à travers tous ces compromis techniques, est celle de l'élanement de l'ensemble construit.

Cette expression a été également recherchée pour l'architecture des façades.

Quant à l'environnement, eh bien, l'ouverture des façades très larges donnant sur un vaste parc et sur la perspective des collines parisiennes assurera un excellent résultat.

H. L. — Avez-vous prévu des surfaces réservées aux commerces ? Un réseau de communications est-il envisagé ?

C. B. — J'ai parlé des équipements de commodités sans mentionner les surfaces réservées au commerce. Il y aura environ 2 000 m² réservés aux activités du commerce, ce qui n'exclut pas les initiatives privées à proximité de ce secteur qui chercheront à profiter de cette nouvelle clientèle.

Je pense qu'il y a là une occasion pour le Plateau, d'améliorer son cadre de vie.

Quant aux communications, elles ne sont pas actuellement très commodes. Je signale qu'un ascenseur public permettra aux habitants de rejoindre rapidement le carrefour boulevard Rodin, rue de la Défense, à proximité de la gare d'Issy-Plaine, point de pénétration important sur Paris.

Suite page 5



ouvert jusqu'à minuit
et le dimanche à midi

- Spécialité de terrine maison
- Salle pouvant contenir jusqu'à 130 personnes.

Repas d'Affaires Noces
Banquets Lunchs

Light-Pen

Bar - Brasserie - Restaurant

642.21.06 cuisine soignée

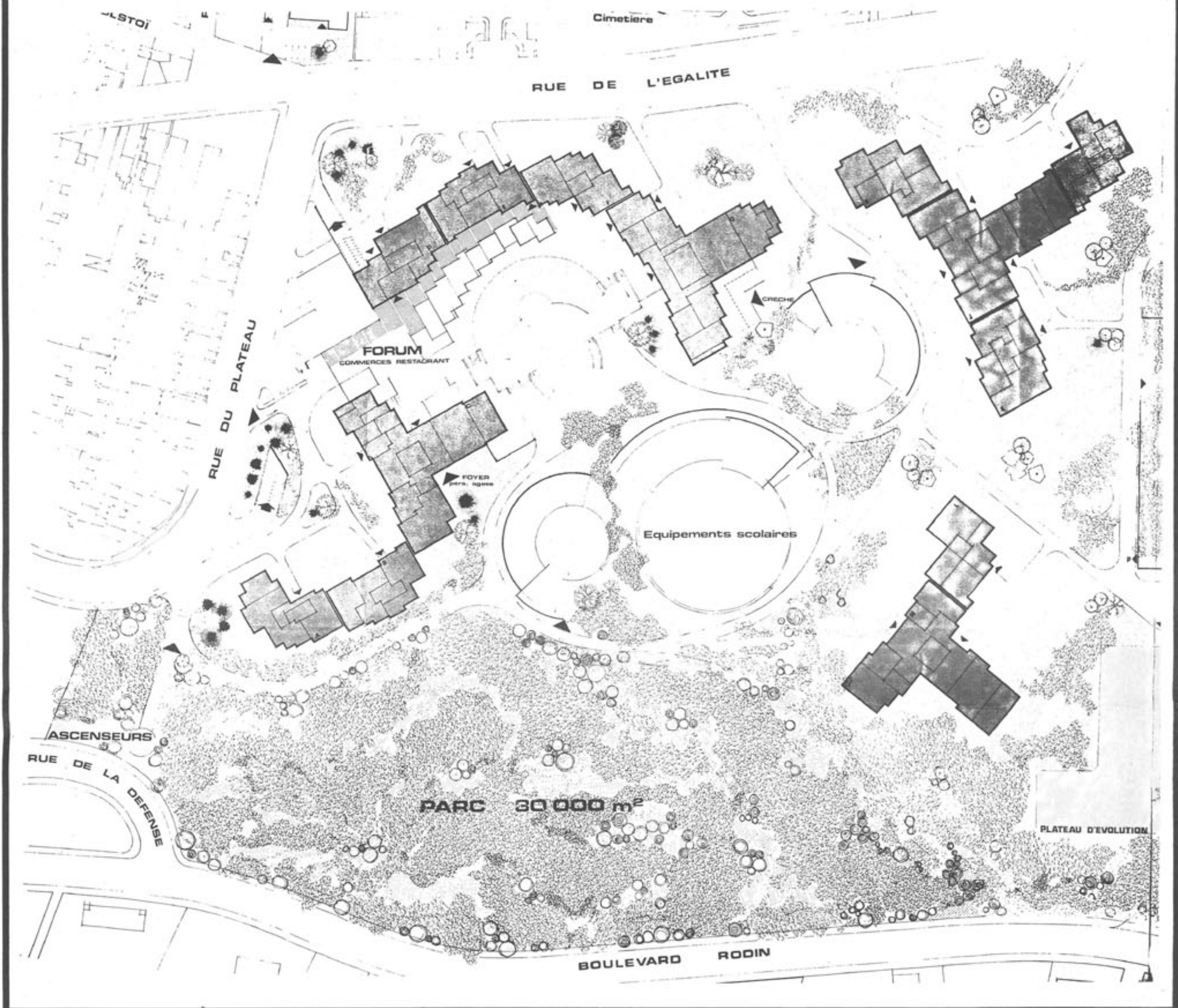
5, rue henry-meyer, 92130 issy-les-moulineaux

PARKING ASSURÉ

M° Coentintin-Celton

Z.A.C. RODIN - PLATEAU - ÉGALITÉ

PLAN D'ENSEMBLE



Les salariés isseens seront prioritaires dans l'accession à ces programmes locatifs

Les élargissements de voie comme je l'ai déjà dit, faciliteront la circulation ; mais la municipalité a encore à étudier de près la question des transports publics.

H. L. — Une dernière question qui a son importance : Pourquoi si peu d'H.L.M. et comment les Isséens pourront-ils accéder aux logements ?

C. B. — J'ai signalé longuement, je crois, les difficultés importantes sur le plan construction et financier. Je serais plus concret en vous disant que le coût de ces comblements et confortations est estimé actuellement à 40 millions de francs nouveaux, ce qui pèse d'une façon énorme sur la charge foncière du mètre carré habitable. Encore faut-il mentionner que de mauvaises surprises peuvent survenir en cours des travaux sur le coût de ces opérations de comblement.

Sans entrer dans les détails complexes des prix plafonds obligatoires pour l'attribution

des financements H.L.M., il n'y avait pas d'autre issue que celle de rechercher un assez grand nombre de logements locatifs à prix moyens. Tout autre solution aurait conduit à un nombre ridiculement faible d'H.L.M. et à un nombre élevé de logements en accession à la propriété, sans rapport même avec la clientèle potentielle.

Je regrette, à cette occasion, que les autorités gouvernementales mettent un frein très contraignant à l'évolution des prix plafonds H.L.M. Qui place les collectivités locales dans une situation bloquée pour ce type de logements tellement nécessaires.

H. L. — Je complète ma question : Les salariés isseens seront-ils prioritaires dans l'accession à ces programmes locatifs ?

C. B. — Les Isséens salariés ou fonctionnaires pourront évidemment accéder à ces programmes locatifs qui seront gérés par le Comité interprofes-

sionnel du logement de la Région parisienne, organisme paritaire dont les activités sont connues de beaucoup.

Je ne saurais trop inciter les Isséens qui cherchent désespérément un meilleur logement, à se rapprocher en temps utile et du C.I.L.R.P. et de leur employeur pour les salariés ou de leurs services sociaux pour les fonctionnaires.

A cet effet, la municipalité est entrée en relation avec le C.I.L.R.P., afin que soient considérées en priorité les demandes exprimées par les employés et fonctionnaires vivant sur la commune.

Pour terminer, et en attendant que ce programme soit devenu une réalité, je signale l'attention que porte la municipalité au logement par l'aménageur des personnes actuellement sur le périmètre de la Z.A.C.

Pour l'examen de la situation de chacun, un bureau provisoire implanté rue de l'Égalité permettra de les renseigner et

SHOPPING VOLTAIRE

Connaissez-vous ?...

d'entreprendre, auprès de l'aménageur, les actions qui s'avèreraient nécessaires.

H. L. — Je vous remercie vivement, M. Beux, pour les premières explications détaillées que vous venez de me fournir sur cette importante opération d'aménagement. Il est probable que d'ici peu, au cours des travaux, d'autres questions surgiront, que je ne manquerai pas de vous poser.

En attendant, j'incite vivement les Isséens intéressés par ce programme, à prendre contact avec les responsables du « bureau mobile » qui circulera dès la semaine prochaine à travers la ville. Ceux-ci sont à leur disposition pour donner toutes informations complémentaires.

GILDA MANESSE

AMEUBLEMENT - DÉCORATION

34, rue P.-V.-Couturier
ouvert jusqu'à 21 h
et dimanche matin

CLAMART
PARKING
Tél. 644-13-60

489, a. du Gl-de-Gaule
ouvert jusqu'à 20 h
et dimanche matin

TRAVAUX DE VOIRIE

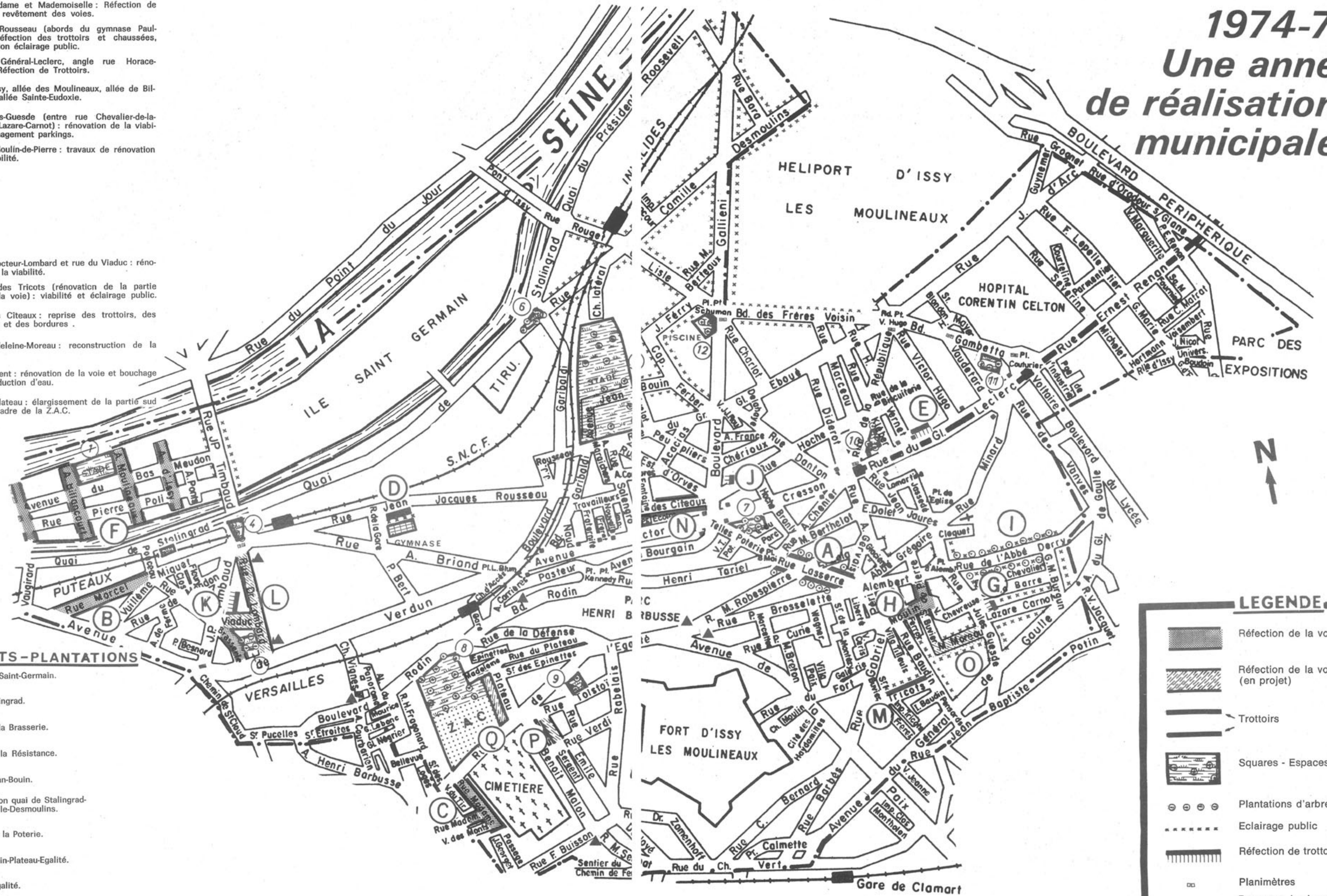
- (A)** Rue Lassere : Elargissement de la chaussée, reconstruction des trottoirs, plantations.
- (B)** Rue Marcel-Miquel (en partie) : Rénovation de la viabilité chaussée et trottoirs.
- (C)** Rues Madame et Mademoiselle : Réfection de la voirie, revêtement des voies.
- (D)** Rue J.-J. Rousseau (abords du gymnase Paul-Bert) : Réfection des trottoirs et chaussées, amélioration éclairage public.
- (E)** Rue du Général-Leclerc, angle rue Horace-Vernet : Réfection de Trottoirs.
- (F)** Allée d'Issy, allée des Mouligneaux, allée de Bilancourt, allée Sainte-Eudoxie.
- (G)** Rue Jules-Guesde (entre rue Chevalier-de-la-Barre et Lazare-Carnot) : rénovation de la viabilité, aménagement parkings.
- (H)** Rue du Moulin-de-Pierre : travaux de rénovation de la viabilité.
- (I)**
- (J)**
- (K)**
- (L)** Projets
Rue du Docteur-Lombard et rue du Viaduc : rénovation de la viabilité.
- (M)** Sentier des Tricots (rénovation de la partie N.-E. de la voie) : viabilité et éclairage public.
- (N)** Allée des Citeaux : reprise des trottoirs, des caniveaux et des bordures.
- (O)** Rue Madeleine-Moreau : reconstruction de la voie.
- (P)** Villa Sergent : rénovation de la voie et bouchage pour l'adduction d'eau.
- (Q)** Rue du Plateau : élargissement de la partie sud dans le cadre de la Z.A.C.

ESPACES VERTS-PLANTATIONS

- (1)** Stade Ile-Saint-Germain.
- (2)** Quai Stalingrad.
- (3)** Allée de la Brasserie.
- (4)** Place de la Résistance.
- (5)** Stade Jean-Bouin.
- (6)** Intersection quai de Stalingrad-rue Camille-Desmoulins.
- (7)** Telles de la Poterie.
- (8)** ZAC Rodin-Plateau-Egalité.
- (9)** Tolstoï-Egalité.
- (10)** Mairie.
- (11)** Gambetta.
- (12)** Rond-Point Robert-Schuman.

URBANISME-VOIRIE

1974-75
Une année de réalisations municipales



LEGENDE

- Réfection de la voirie
- Réfection de la voirie (en projet)
- Trottoirs
- Squares - Espaces verts
- Plantations d'arbres
- Eclairage public
- Réfection de trottoirs
- Planimètres
- Panneaux lumineux de signalisation des rues
- Abrisbus